

Rapport de présentation du Budget Primitif 2025

*Conseil communautaire
du 17 décembre 2024*

THONON
agglomération

Sommaire

I.	Le budget Principal.....	4
1.	Section de fonctionnement	6
2.	Section d'investissement.....	13
II.	Le budget annexe Assainissement.....	17
1.	Section de fonctionnement	19
2.	Section d'investissement.....	21
III.	Le budget annexe Eau potable	24
1.	Section de fonctionnement	26
2.	Section d'investissement.....	27
IV.	Le budget annexe Déchets – Ordures ménagères.....	30
1.	Section de fonctionnement	31
2.	Section d'investissement.....	34
V.	Le budget annexe de Zones d'activité économiques.....	37
1.	Section de fonctionnement	37
VI.	Le budget annexe Développement économique	40
1.	Section de fonctionnement	41
2.	Section d'investissement.....	42
VII.	Le budget annexe Location de locaux aménagés	44
VIII.	Le budget annexe Transport à la Demande (TAD).....	47
1.	Section de fonctionnement	47



Le Budget Principal

I. Le budget Principal



Le budget principal s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **54 849 171 €**
- Et en section d'investissement à hauteur de **26 176 278 €**.

Recettes de fonctionnement

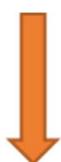
	BP 2024	BP 2025	Evolution
013-Atténuations de charges	61 000,00	11 000,00	-81,97%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	789 000,00	1 282 184,00	62,51%
70- Produit des services	1 169 100,00	841 000,00	-28,06%
73- Impôts et taxes/fiscalité	35 633 058,00	36 273 434,00	1,80%
74- Dotations et participations	16 263 268,00	16 168 138,00	-0,58%
75-Produits de gestion courante	284 160,00	271 115,00	-4,59%
77 produits exceptionnels	2 500,00	2 300,00	-8,00%
Total	54 202 086,00	54 849 171,00	1,19%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution
011- Charges de gestion courante	13 054 722,00	12 209 550,00	-6,47%
012- Frais de personnel	7 050 574,31	6 764 013,00	-4,06%
014 Atténuations de produits	16 464 763,00	16 536 169,00	0,43%
023- Virement à la section d'investissement	316 787,00	370 508,00	
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	2 970 729,00	3 351 546,00	12,82%
65- Subvention et participations	14 067 423,00	15 361 688,00	9,20%
66 - Frais financiers	273 937,69	253 697,00	-7,39%
67- Charges exceptionnelles	3 350,00	2 000,00	-40,30%
68- Provisions			
Total	54 202 286,00	54 849 171,00	1,19%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	2 498 316	2 439 870	-2%
Dotation aux amortissements	2 181 529	2 069 362	-5%
Soit respect équilibre budgétaire	316 787	370 508	17%



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Remboursement de la dette	Epargne brute 2 439 870
Autres dépenses	FCTVA et autres 583 000
	Subventions 1 082 198
	autres immobilisations
Dépenses d'équipement 23 549 094	
Total 24 874 094	Total 24 874 094

Recettes d'investissement			
	BP 2024	BP 2025	Evolution
021 - Virement de la section de fonctionnement	316 787,00	370 508,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 970 729,00	3 351 546,00	12,82%
041 - Opérations patrimoniales	44 500,00	20 000,00	-55,06%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	632 000,00	583 000,00	-7,75%
13 - Subventions d'investissement	953 640,00	1 082 198,00	13,48%
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 711 584,00	20 769 026,00	-22,25%
27 Autres immobilisations financières	30 000,00		-100,00%
Total	31 659 240,00	26 176 278,00	-17,32%

Dépenses d'investissement			
	BP 2024	BP 2025	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	789 200,00	1 282 184,00	62,47%
041 - Opérations patrimoniales	44 500,00	20 000,00	-55,06%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
13 subventions d'investissements	1 000,00	50 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 268 550,00	1 270 000,00	0,11%
20 - Immobilisations incorporelles	1 942 322,00	5 062 187,00	160,63%
204 - Subventions d'équipement versées	9 764 290,00	1 953 688,00	-79,99%
21 - Immobilisations corporelles	5 301 440,00	5 495 950,00	3,67%
23 - Immobilisations en cours	12 542 938,00	11 037 269,00	-12,00%
266- participations	5 000,00	5 000,00	0,00%
Total	31 659 240,00	26 176 278,00	-17,32%

1. Section de fonctionnement

Les chapitres 70,74 en recettes et 011,012 en dépenses sont impactés par le transfert aux Communes de la compétence « Enfance et Jeunesse ».

a) Principales recettes de fonctionnement

➤ Les produits de services, domaine, ventes diverses (inscriptions au chapitre 70)

Refacturation entre budgets :

En 2022, l'Agglomération a adopté une délibération fixant les clés de répartition afin de permettre une refacturation des charges entre budgets.

Cette refacturation concerne la masse salariale des services fonctionnels ainsi que les frais de locaux et autres charges (maintenance, licences...).

Le montant inscrit s'élève à **700 000 €**.

Les recettes liées aux régies, aux remboursements de frais aux Communes et au CIAS s'élèvent à **141 000 €**.

➤ *Fiscalité 2025 (inscriptions au chapitre 73)*



Il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire en matière de fiscalité, le maintien des taux.

Le budget est donc construit à taux constants, mais intègre la revalorisation des bases décidée (mécanisme légal +2,5 % d'évolution de l'inflation + 0,5 % de croissance » naturelle des bases).

Le montant des produits attendus au budget principal s'élève à près de 32 273 434 € dont les recettes de fiscalité locale (ménages, économique et fraction de TVA compensant la TH) :

	2024	2025
MENAGES	5 754 714,00 €	5 927 356,00 €
FRACTION TVA	17 397 275,00 €	17 745 220,00 €
ECONOMIQUES	8 745 878,00 €	9 054 487,00 €
TOTAL	31 897 867,00 €	32 727 063,00 €

Sont inscrits par ailleurs :

- **2 850 000 €** de versement mobilité (Augmentation envisagée du taux du versement mobilité de 0,5% à 0,6% au 1^{er} juillet 2025 soit un gain en 2025 de **250 K€**),
- **559 371 €** d'attributions de compensation négatives à inscrire en recette
- **100 000 €** de reversement fiscal.

➤ *Dotations et participations (inscriptions au chapitre 74)*

Le montant des dotations et participations attendues s'élève à **16 168 138 €** dont :

La DGF perçue par Thonon Agglomération est composée de deux dotations :

- Une dotation d'intercommunalité
- Une dotation de compensation qui se décompose en une dotation de péréquation, une dotation de base, une garantie.

Le seuil actuel de garantie de maintien de la part intercommunalité de la DGF de Thonon Agglo se situe actuellement à 0,35 et le CIF de l'application à 0,40 %.

→ Le montant prévu pour 2025 est donc stabilisé au niveau de 2024.

2024	Projection 2025
3 529 829 €	3 529 829 €
2 682 809 €	2 682 809 €
6 212 638 €	6 212 638 €

- **4 662 000 €** de versement de la Région (compensation AOM pour la Mobilité)
- **3 500 000 €** fonds Genevois,
- **1 166 700 €** dotations et compensations diverses (TP, exonération TH et TF, CET),
- **393 300 €** Navettes lacustres en provenance du conseil départemental 74,
- **233 500 €** autres participations (CTG, RPE, CAUE, MSA, Communes, DRAC, Habitat, Gymnases...).

➤ *Les Autres produits de gestion (inscriptions au chapitre 75)*

Le budget principal comprend également d'autres recettes, à l'image des produits et vente de services (CD74 pour les gymnases, ...) ou encore la perception de loyers (Sport Léman, antennes relais, pems Bons, Ehpad Veigy) pour **271 115 €**.

L'ensemble de ces montants prévisionnels seront ajustés lors du vote des budgets supplémentaires après réception des notifications ou finalisation des actualisations.

b) Principales dépenses de fonctionnement

Le budget principal retrace les principales dépenses suivantes :

➤ *Les charges à caractère général (Chapitre comptable 011) ou « moyens des services » :*

Les montants prévisionnels s'élèvent à **12 209 550 €**.

Les principales dépenses évoluant en rapport aux exercices précédents ou méritant d'être commentées sont les suivantes :

- **La Délégation de Service Public de transports routiers de personnes** a été inscrite pour 2025 à hauteur de **7 684 000 €**, montant qui sera actualisé lors du budget supplémentaire
- **L'Antenne de justice et du droit** – avec une augmentation possible du déploiement des permanences et des actions au bénéfice des habitants de la CC de la Vallée Verte – sous réserve de la validation par l'exécutif local.
- **L'Information jeunesse** - le label Info Jeunes a été renouvelé en 2024 par l'Etat, permettant la continuité des actions.
- **La Médiation numérique** : stabilité à la suite du développement du service : 2 conseillers numériques assurent des permanences et des ateliers auprès des partenaires et des communes de l'agglomération. L'offre est proposée sous forme de prestations de service aux communes (129€ par ½ journée d'intervention).
- **France Services** : les permanences continuent par le biais du véhicule mis en service en 2024,
- **Le CISPD-R** : le plein déploiement de la stratégie validée en 2023 est attendu pour 2025, avec la mise en œuvre des actions suivantes : Sensibilisation des élus à l'utilisation de la vidéoprotection, Aller à l'école en sécurité, Actions de prévention autour des violences sexuelles et Prévention en milieu festif.
- **Le Contrat de ville -Quartiers** engagement 2030 : renouvelé en 2024 pour 6 ans. Des actions menées autour de l'accès aux Droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels seront conduites, et l'activation de participation citoyenne sera un axe fort de ce nouveau contrat.
- **L'intégration du PIJ de Douvaine** dans un nouvel espace mis à disposition par la commune au sein de sa nouvelle médiathèque
- Le lancement du travail sur le **Contrat Local de Santé**
- **Publication de 3 éditions du magazine** d'informations communautaires *Le Magg'*
- **Accompagnement des plans d'actions** par des opérations d'information et/ou de sensibilisation (PCAET, PAT, SDE, Contrat de Territoire, Charte forestière...)
- **Poursuite du déploiement de la marque employeur** pour fidéliser les agents et favoriser le recrutement,
- **Dynamiser la communication digitale** et garantir l'évolution technologique du site internet de l'agglomération.
- **En matière de Transition Ecologique**, la réalisation du bilan à gaz à effet de serre et la poursuite des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public (Watty, Printemps des Coquelicots)
- **La poursuite de la mise en œuvre du contrat départemental** Haute-Savoie nature débutés en 2024 avec notamment l'inventaire des espèces de saules présentes sur les chantiers réalisés,

- **La poursuite de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire** notamment avec une convention avec le Pôle Excellence Bois
- Le fonctionnement courant dont **la gestion des milieux naturels** (berges, zones humides...) l'inventaire faune-flore...

➤ *Charges de personnel ou « masse salariale » (Chapitre comptable 012)*

Ces dépenses s'élèvent à **6 764 013 €** (contre **7 050 574 € prévu en 2024**) représentant environ une baisse de- 4.06% des charges réelles de fonctionnement.

Cette diminution est pour une large part liée au transfert aux communes de la compétence Petite enfance.

L'équipe dédiée aux différentes compétences du budget principal comprend **150 postes** ouverts au tableau des effectifs dont **121 pourvus**.

➤ *Atténuations de produits (Chapitre comptable 014)*

Thonon agglomération reverse à l'Etat et à ses communes membres des sommes importantes.

Les montants prévisionnels des reversements en 2024 s'élèvent à **16 536 169 €** dont les détails chiffrés sont les suivants :

- **Les attributions de compensation** versées aux communes suites aux conclusions de la commission locale des charges de transfert réunie en juillet 2024 : **12 514 798 €**.

Les attributions de compensation ont été modifiées à compter de **fin 2024** en conséquence du retour des équipements « petite enfance – jeunesse » que sont le multi accueils d'Allinges et du Lyaud et du centre de loisirs d'Allinges.

COMMUNES	2024 avant transfert de compétences	2025 et suivantes après transfert
ALLINGES	215 314	591 531
ANTHY SUR LEMAN	380 489	380 489
ARMOY	2 241	2 241
BALLAISON	2 451	2 451
BONS EN CHABLAI	537 432	537 432
BRENTHONNE	48 899	48 899
CERVENS	30 169	30 169
CHENS SUR LEMAN	-129 561	-129 561
DOUVAINE	429 870	429 870
DRAILLANT	-19 721	-19 721
EXCENEVEX	-6 258	-6 258
FESSY	27 646	27 646
LOISIN	-1 444	-1 444
LULLY	31 341	31 341
LE LYAUD	-11 738	105 659
MARGENCEL	400 447	400 447
MASSONGY	-53 133	-53 133
MESSERY	-64 736	-64 736
NERNIER	-16 297	-16 297
ORCIER	108 706	108 706
PERRIGNIER	370 783	370 783
SCIEZ	-201 556	-201 556
THONON LES BAINS	9 973 450	9 973 450
VEIGY FONCENEX	-66 665	-66 665
YVOIRE	33 055	33 055
Total	12 021 184	12 514 798

Concernant les attributions de compensation négatives, ces dernières sont inscrites en recette de fonctionnement pour **559 371 €**.

- **Le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) au profit de l'Etat : 3 457 000 €** (identique à 2024).
- **Autres reversements de fiscalité et dégrèvement contributions directes : 5 000 €.**
- **FPIC** : En 2023 et 2024 l'Agglomération, et par voie de conséquence les communes membres, **n'ont pas été contributrices** (contre **410 k€ en 2022** pour l'agglomération et **693 k€** pour les communes) en raison d'un Potentiel financier agrégé inférieur à 90 % de la moyenne nationale (article L 2336-3 du CGCT). Or, le potentiel financier de Thonon Agglomération **est très proche de ce plancher : 89.91 %**.
Le prélèvement n'ayant pas été connu en 2023 et 2024, il est proposé **de ne pas le prévoir au stade du BP 2025**.

➤ *Autres charges de gestion courante (Chapitre comptable 65 subventions et participations)*

Les montants prévisionnels inscrits au chapitre 65 s'élèvent à **16 536 169 €** dont :

- Une inscription de **440 000 €** pour les indemnités et charges des élus, et **14 000 €** pour leur formation (dépense obligatoire).
- Thonon Agglomération **poursuit son engagement à financer pour partie le déficit d'exploitation des navettes lacustres** assurant le transport régulier de voyageurs entre les rives française et suisse du lac Léman avec **une nouvelle hausse en 2025**.
- **L'agglomération doit également faire face à l'augmentation** des sommes versées au titre des participations et les cotisations aux syndicats et organismes auxquels elle adhère (Adil, mission locale...) ou dont elle est membre (pôle métropolitain, SIAC, ...).

	2024	Prévision 2025
CGN	3 081 887	4 186 000
SDIS	2 923 355	2 923 355
SIAC	1 894 969	1 894 969
GLCT	1 076 883	1 100 000
SYMAGEV	840 096	840 096
POLE METROPOLITAIN GENEVOIS Français	812 898	742 900
MISSION LOCALE JEUNES	123 871	123 870
TOTAL	10 753 959	11 811 190

○ **Subventions et appels à projets :**

- Contrat de ville : **50 000 €**, bourses **30 000 €**, CISPD **48 000 €** (subvention AVIJ, ASSFAM, espace femmes) et politique de la ville : 10 500€ (équipe psycho mobile, point écoute jeunes),
- Amicale du personnel : **10 000 €**,
- Office de tourisme intercommunal : **562 000 €**,
- Appel à projet culture/sport : **176 000 €** (festival des petits malins, chemin de traverse 106 000 €), au stade du budget primitif ; à la suite, il conviendra de couvrir l'appel à projets et les aides attribuées dans le cadre des événements sportifs ou culturels particuliers (**70 000 €** : Championnats divers...).

- **Les subventions d'équilibre** inscrites par le budget principal au profit des budgets annexes et du CIAS s'élèvent à **1 396 700 €**. Ces subventions d'équilibre seront affinées au cours de l'exercice.

BUDGETS	2024	prévision 2025
DEV ECONOMIQUE	595 239,00 €	689 400,00 €
LLA (Location locaux aménagés)	4 700,00 €	9 300,00 €
TAD (transport à la demande)	240 000,00 €	260 000,00 €
SOUS TOTAL	839 939,00 €	958 700,00 €
CIAS	438 000,00 €	438 000,00 €
TOTAL	1 277 939,00 €	1 396 700,00 €

➤ *Charges financières (Chapitre comptable 66)*

Les intérêts de la dette sont estimés à **234 000 €** (contre **285 000 €** en 2024)

2. Section d'investissement

a) Dépenses d'Equipements

Un montant de **23 549 094 €** est inscrit (hors remboursement du capital des emprunts et amortissements) pour des dépenses d'investissement consacrées à la réalisation des projets de l'Agglomération.

Elles se synthétisent de la manière suivante, par grandes fonctions :

➤ *Les Dépenses d'Equipements hors AP/CP :*

Thématiques HORS AP/CP	Montants
MOBILITE	1189 K€
HABITAT AMENAGEMENT URBANISME	4414 K€
EAU PLUVIALE ET DEFENSE INCENDIE	2448 K€
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS	2477 K€
PROTECTION MILIEU NATUREL ENVIRONNEMENT	647 K€
SYSTEME D'INFORMATION	282 K€
TOURISME SENTIER	56 K€
POLITIQUE DE LA VILLE	50 K€
COMMUNICATION	17 K€
TOTAL	11 580 K€

➤ *Les principales opérations d'équipements* retenues pour ce budget primitif hors autorisation de programme sont notamment :

- Le foncier du Lycée (**3 900 K€**),
- L'aménagement des mini-gares routières sur Thonon et aménagement du pôle gare (**3 300 k€**),
- Travaux Funiculaire (**840 K€**),
- Travaux dans le cadre du Contrat de Territoire Haute-Savoie Nature (**446 K€**),
- Les travaux d'étanchéité et aménagement au sous -sol du Château de Thénières (**347 K€**),
- Travaux EHPAD de Veigy (**320 K€**),
- Travaux sur le ponton de la Base Nautique de Sciez (**276K€**),
- Aménagement berges et rivières/Environnement (**201 K€**).

Il convient de préciser les opérations principales de l'année relevant pour la majeure partie des autorisations de programme qui ont été adoptées depuis 2021 :

AP-AE	Avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total général
AP-2021 - 02 - CONSTRUCTION D UN COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL (Gymnase + piscine) DOUVAINE	19 680	8 500	1 900 000	3 500 000	16 800 000	14 924 400			37 152 580
AP-2021 - 03 - RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DES CLERGES THONON LES BAINS	38 720	100 000	100 000	3 300 000	4 820 520				8 359 240
AP-2021 - 04 - AMENAGEMENT VELO ROUTE	50 135	600 000	872 400	477 465					2 000 000
AP-2022 - 05 - PLUI HM	509 537	482 622	257 841						1 250 000
AP-2022 - 07 - ACQUISITION BUS	0	1 300 000	500 000						1 800 000
AP-2022 - 08 - AMENAGEMENT MAISON AGGLO	160 931	1 065 000	3 317 069						4 543 000
AP-2022 - 09 - PEM PERRIGNIER	0	900 000	650 000	650 000					2 200 000
AP-2022 - 10 - SECURISATIONS DES ARRETS	756 489	880 000	1 500 000	823 000	1 933 511				5 893 000
AP-2023 - 12 - PROGRAMME LOCAL DE L HABITAT	361 950	580 148	937 000	758 574	758 574	758 574	758 574	1 155 201	6 068 595
AP-2023 - 13 - PLUVIALE SCHEMA DIRECTEUR	74 654	240 000	535 346						850 000
AP-2023 - 19 - RESTRUCTURATION ET OPTIMISATION DES LOCAUX	0	35 000	1 400 000	1 700 000	11 350 000	10 350 000			24 835 000
Total général	1 972 096	6 191 270	11 969 656	11 209 039	35 662 605	26 032 974	758 574	1 155 201	94 951 415

b) *Emprunts et dettes (Chapitre comptable 16)*

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à **1 270 000 €**, par rapport à 2024 (1 268 550 €),

c) *Recettes d'investissements*

Un montant de 26 176 278 € a été inscrit :

➤ *Chapitre 040 opérations d'ordre*

3 351 546 € amortissements et provisions.

➤ *Chapitre 041 opérations patrimoniales*

20 000 € avances versées sur commandes d'immobilisations.

➤ *Chapitre 10 Dotations et fonds de réserves*

583 000 € FCTVA.

➤ *Chapitre 13 Subventions d'investissements*

La Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) a évalué le coût du transfert des compétences Eaux Pluviales et Défense Incendie à Thonon Agglomération.

Le montant des attributions de compensation négatives à percevoir des Communes en section d'investissement s'élève à **953 637 €** (ACI).

Des subventions d'un montant de **128 558 €** sont également inscrites concernant certaines opérations, notamment au service de Protection Gestion des Milieux Naturels.

➤ *Chapitre 16 Emprunts et Dettes*

Emprunt de **20 769 026 €** qui permet d'équilibrer la section au stade du budget primitif, ce montant sera notamment ajusté à la baisse à la suite de l'affectation des résultats 2024 et de l'estimation du taux de réalisation des opérations lors du dernier semestre.

D'autres subventions, en cours d'instruction, seront inscrites en décision modificative au vu des notifications à venir.



Budget annexe Assainissement

II. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif.



Le Budget Primitif 2025 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **12 180 100 €**
- Et en section d'investissement à hauteur **9 416 00 €**.

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	0	0	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	365'000	350'000	-4%
70 - Ventes de produits fabriqués	10'607'000	11'660'000	10%
74- Dotations et participations	147'000	140'000	-5%
75-Produits de gestion courante	45'100	30'100	-33%
77-Produits exceptionnels	0	0	0%
Total	11'164'100	12'180'100	9%

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011- Charges de gestion courante	5'595'382	6'165'070	10%
012- Frais de personnel	1'864'800	1'525'000	-18%
023- Virement à la section d'investissement	562'908	911'600	62%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	2'637'910	3'001'000	14%
65- Subvention et participations	85'600	170'230	99%
66 - Frais financiers	210'000	200'000	-5%
67- Charges exceptionnelles	107'500	107'200	0%
68- Provisions	100'000	100'000	0%
Total	11'164'100	12'180'100	9%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	2'835'818	3'562'600	25.6%
Dotation aux amortissements	-2'272'910	-2'651'000	16.6%
Soit respect équilibre budgétaire	562'908	911'600	61.9%



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Rembst. de la dette	246'000
Autres dépenses	0
Dépenses d'équipement	8'670'000
Total	8'916'000
	Total
	8'916'000

Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	562'908	911'600	62%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2'637'910	3'001'000	14%
041 - Opérations patrimoniales	100'000	150'000	50%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0%
13 - Subventions d'investissement	0	0	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5'929'682	5'353'400	-10%
23 - Immobilisations en cours	0	0	0%
Total	9'230'500	9'416'000	2%

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	365'000	350'000	-4%
041 - Opérations patrimoniales	100'000	150'000	50%
13 - Subventions d'investissement	10'000	0	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	252'000	246'000	-2%
20 - Immobilisations incorporelles	447'000	836'000	87%
21 - Immobilisations corporelles	343'500	667'500	94%
23 - Immobilisations en cours	7'713'000	7'166'500	-7%
Total	9'230'500	9'416'000	2%

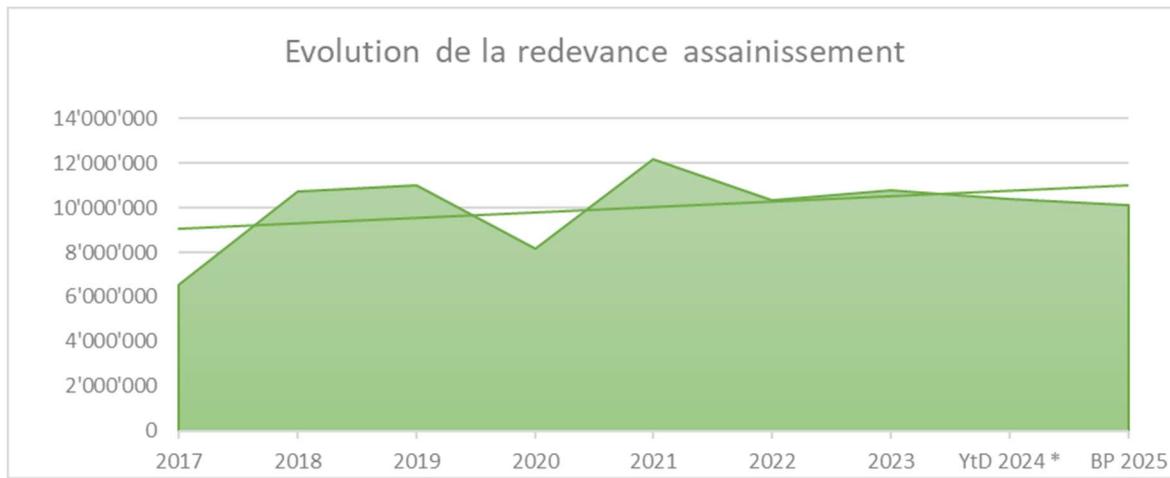
1. Section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement de crédit de **912 k€** en hausse de **350 k€** par rapport à 2024, essentiellement lié à l'augmentation des recettes attendues.

a) Principales recettes de fonctionnement

➤ *Les recettes de fonctionnement estimées s'élèvent à 11 660 k€ avec notamment :*

- Une redevance assainissement : **10 100 k€**.



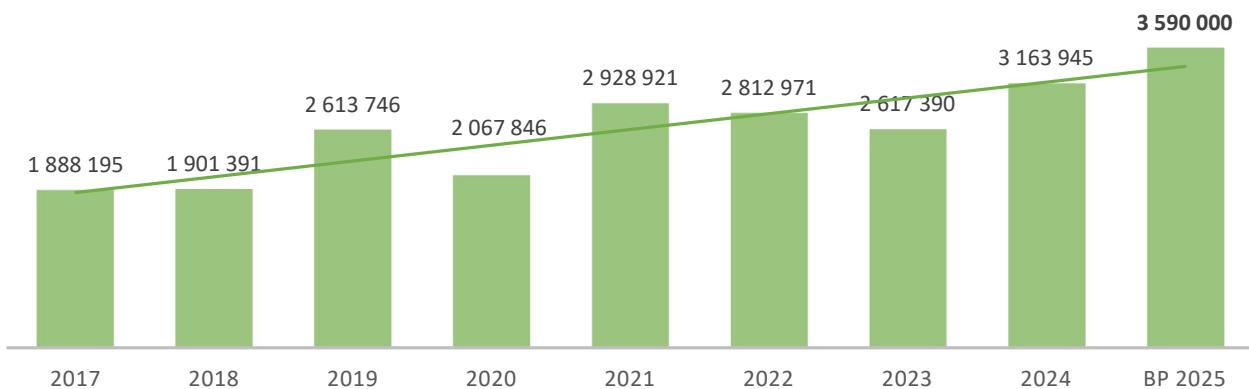
(*) YTd 2024 : chiffres aux 31.10.2024 à fiabiliser

- Des participations aux raccordements : **1 475 k€**,
- Une redevance d'assainissement autonome : **70 k€**,
- Auxquels s'ajoutent **350 k€** d'amortissement de subventions,
- Et **120 k€** de prime d'épuration pour les stations d'épurations.

b) Principales dépenses de fonctionnement

➤ *Les dépenses de fonctionnement augmentent de 567 k€ par rapport au budget 2024 pour 2 raisons principales portées par le chapitre 011 – Charges générales :*

- La participation au SERTE : **3 590 k€** soit +426 k€ vs 2024,



- De nouvelles indemnité de servitudes de passage : Cerezy à Messery pour **220k€** payables uniquement en 2025.

➤ *En matière de charges de gestion courante :*

- **726 k€** pour le fonctionnement des STEP (produits de traitement, dépenses d'énergie, maintenance, matériel...),
- **544 k€** pour le fonctionnement des postes de relevage (dépenses d'énergie, maintenance, matériel...),
- **592 k€** pour des dépenses en matière d'entretien courant (réseaux, postes, curages, inspections vidéo, analyses imposées par les contrôles obligatoires...),
- D'autres charges de fonctionnement dont **160 k€** pour l'entretien des bâtiments, **112 k€** de dépenses informatiques (yc. Téléphonie) et des frais d'assurance à hauteur de 80k€.

➤ *Frais de personnel*

Prévus **1 525 k€** soit -340 k€ par rapport au budget 2024.

Cette diminution est liée à un recalage des crédits budgétaires (postes vacants, ajustement du tableau des effectifs, affectation du personnel eaux pluviales au budget principal).

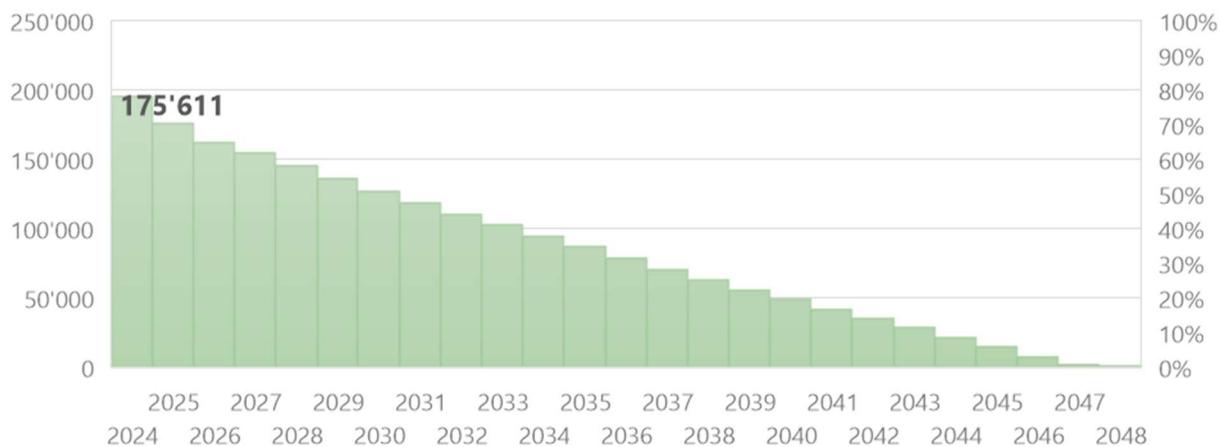
➤ *Des dotations aux amortissements*

Augmentation de **400 k€** à la suite à l'intégration d'immobilisations fin 2024.

➤ *Les intérêts de la dette*

S'élèvent à **200 k€** (176k€ hors retraitements).

Profil d'extinction - Intérêts



2. Section d'investissement

Pour l'année 2025, les principaux investissements sont consacrés :

- **À la résorption des non-conformités DDT**, qui se poursuivront encore en 2026 et 2027,
- **À la poursuite de l'étude et démarrage des travaux** de renouvellement des conduites de refoulement de Ceresy à Messery, dont les effluents sont renvoyés vers la station d'épuration du SERTE en attendant les travaux,
- Au lancement **des études et achat du foncier** pour la construction de la future station d'épuration de Douvaine,
- Au lancement **des études pour le dévoiement des réseaux A412** et projets annexes.

Concrètement, le programme d'investissement du budget assainissement s'élève à **8 210 k€** (hors AP/CP).

On peut citer notamment :

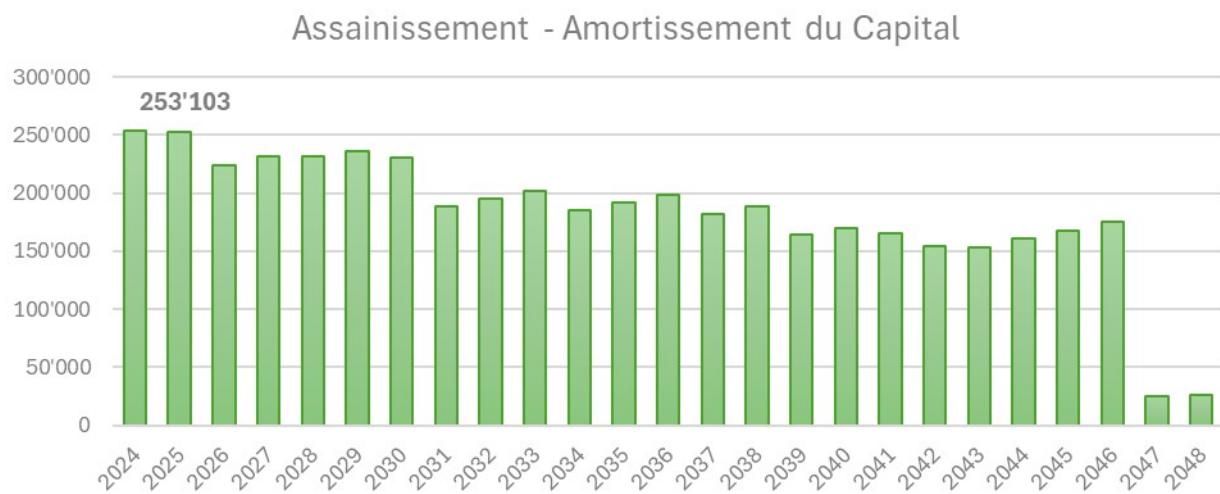
- Le redimensionnement du collecteur aval du Poste de Relevage Moulin à Margencel (**1'950k€**),
- Divers travaux pour un total **1'135k€** parmi lesquels la mise en séparatif de la rue Jules Ferry, du quartier Dessaix et de la route de la Mulaz Brégand à Thonon-les-Bains
- **970k€** de crédits dédiés aux urgences, à la gestion patrimoniale et à diverses réparations,
- Suppression de l'assainissement au milieu naturel à Draillant (**750k€**),
- Route du Noyer, mise en séparatif Crêt Baron et dévoiements (**480k€** - Allinges)
- Mise en séparatif route de Chambrettes et extensions au Lyaud estimée à **342k€**
- Financement de l'extension du réseau rue de la Rouette et le chemisage des canalisations au niveau de la ViaRhôna (**230k€**),
- Traversée du village et chemisage rue du Lac à Chens-sur-Leman (**210k€**)
- AMO et acquisition terrain STEP (**260k€**), dévoiement réseaux emprise Lycée à Douvaine (**75k€**),
- Groupe scolaire Ballaison (**200k€**), et reprise des eaux usées route de la place à Veigy (**50k€**).

➤ *Point sur les AP 2025 :*

Deux nouvelles APCP seront créées ultérieurement concernant :

- **Le renouvellement du réseau de Ceresy**, opération d'investissement envisagée à près de **10 M€**,
- **La construction de la station d'épuration**, une fois le coût d'investissement établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

➤ *Le remboursement du capital des emprunts* s'élève à **253 k€**.



➤ *Le virement de la section de fonctionnement*

Permet de prévoir un emprunt d'équilibre à **5 353 k€** à ce stade du budget soit 577 k€ de moins que l'année passée. Ce dernier sera ajusté à la suite de l'affectation des résultats 2024.



Le budget annexe Eau Potable

III. Le budget annexe Eau potable

Le budget eau potable comprend l'ensemble des dépenses et recettes en section d'exploitation et d'investissement concernant la gestion de l'eau potable sur le territoire de Thonon Agglomération.



Le budget primitif 2025 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **12 871 800 €**
- Et en section investissement à hauteur **14 389 500 €**

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	0	0	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	607'200	570'000	-6%
70 - Ventes de produits fabriqués	11'661'000	12'301'000	5%
74- Dotations et participations	0	0	0%
75-Produits de gestion courante	0	0	0%
77-Produits exceptionnels	1'100	800	-27%
Total	12'269'300	12'871'800	5%

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011- Charges de gestion courante	2'555'030	2'463'063	-4%
012- Frais de personnel	3'018'000	3'029'000	0%
014 - Atténuations de produits	2'450'000	2'500'000	2%
023- Virement à la section d'investissement	832'229	1'118'647	34%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	2'714'091	3'028'000	12%
65- Subvention et participations	68'250	155'090	127%
66 - Frais financiers	450'000	400'000	-11%
67- Charges exceptionnelles	131'700	128'000	-3%
68- Provisions	50'000	50'000	0%
Total	12'269'300	12'871'800	5%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	2'939'120	3'576'647	21.7%
Dotation aux amortissements	-2'106'891	-2'458'000	16.7%
Respect équilibre budgétaire	832'229	1'118'647	34.4%



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Remboursement de la dette	1'582'000
Autres dépenses	0
Dépenses d'équipement	12'137'500
Total	13'719'500
	Total
	13'719'500

Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	832'229	1'118'647	34%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2'714'091	3'028'000	12%
041 - Opérations patrimoniales	100'000	100'000	0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0%
13 - Subventions d'investissement	0	0	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	8'755'580	10'142'853	16%
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0%
Total	12'401'900	14'389'500	16%

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	607'200	570'000	-6%
041 - Opérations patrimoniales	100'000	100'000	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1'550'000	1'582'000	2%
20 - Immobilisations incorporelles	752'500	933'000	24%
21 - Immobilisations corporelles	883'000	876'500	-1%
23 - Immobilisations en cours	8'509'200	10'328'000	21%
Total	12'401'900	14'389'500	16%

Les dépenses d'équipement se situent à 12'138k€ en 2025 en tenant compte d'opérations stratégiques conséquentes gérées en AP/CP à hauteur de 2'900k€.

1. Section de fonctionnement

Le budget 2025 permet de dégager un virement à la section d'investissement de **1'119k€**, soit +300k€ malgré une légère augmentation des dépenses de fonctionnement.

a) *Principales dépenses de fonctionnement*

➤ *En matière de charges de gestion courante*

- Des dépenses d'énergie assurant l'activité quotidienne des captages : **619k€**,
- Des produits de traitement, petit équipement et maintenance à hauteur de **596k€**,
- Des dépenses courantes liées au patrimoine bâti (dont crédit-bail et entretien) : **250k€**
- Systèmes d'information : **239k€** dont 170k€ de maintenance de logiciels
- Frais d'affranchissement et de télécommunication : **156k€**

➤ *En termes de masse salariale*

Le budget s'élève à **3'029k€**, stable par rapport à 2024.

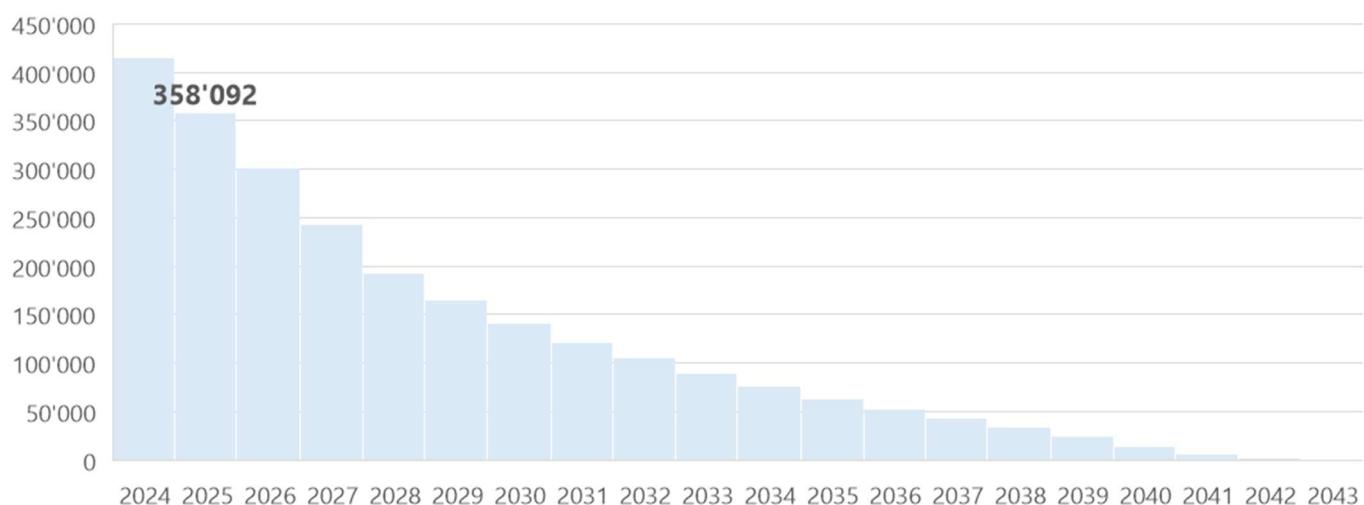
➤ *Les dotations aux amortissements*

Augmentation de **310k€** à la suite à l'intégration d'immobilisations fin 2024.

➤ *Les intérêts de la dette*

S'élèvent à **400k€**, retraité des intérêts courus.

Eau Potable - Extinction intérêts



b) Principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se situent à **12'301k€**, principalement alimentées par les différents produits issus de la facturation aux consommateurs dont :

- Les ventes d'eau pour **7'400k€**
- Les locations de compteurs pour **1'800k€**
- Les redevances pour pollution domestique pour **1'510k€** et modernisation des réseaux **740k€**
- Les branchements et autres recettes pour **851k€**

A ce sujet, le conseil d'exploitation travaille depuis un an sur une nouvelle grille de tarification visant à inciter aux économies d'eau pour la préservation de la ressource. Le travail devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2024, pour une délibération de nouveaux tarifs qui sera proposée au conseil communautaire durant le 1^{er} semestre 2025.

2. Section d'investissement

a) Les principales études stratégiques prévues en 2025

- La sécurisation de la partie Ouest du territoire (**200k€**)
- Le doublement de l'usine (**120k€**)
- La construction du réservoir de Marclay (**80k€**)
- L'agrandissement du réservoir de Thonon (Chavannes – **50k€**)

En complément, les dépenses d'équipement programmées pour 2025 s'élèvent à près de **11.5 m€** réparties sur l'ensemble des communes du territoire.

➤ *On peut notamment citer* (pour les plus significatives) :

- La construction du réservoir de Marclay (**2'550k€** pour sa partie construction et aménagement) à Bons en Chablais,
- **560k€** pour le renouvellement de la canalisation Route du Noyer et **850k€** à la suite du chiffrage du dévoiement de la canalisation alimentant Thonon à Allinges,
- Renouvellement de 600ml de canalisations rue Mulaz Bregand (300k€), 450ml autour du quartier Dessaix (250k€) et le renforcement du réseau rue de Commerce (100k€) à Thonon-les-Bains,
- Des travaux urgents route de Corzent pour faire face aux casses successives des dernières années – 900ml à une profondeur de 1.4m pour **570k€** à Anthy-sur-Leman,
- **610k€** pour le renforcement au niveau du Collège Ronsuaz à Margencel ; travaux menés en parallèle du redimensionnement du réseau Eau Usées,
- Intervention sur le site de la nouvelle école de Ballaison (150ml à ajouter), 300ml à la suite de casses au Château de Thénières et travaux lieu-dit Pernache pour un total de **587k€**,

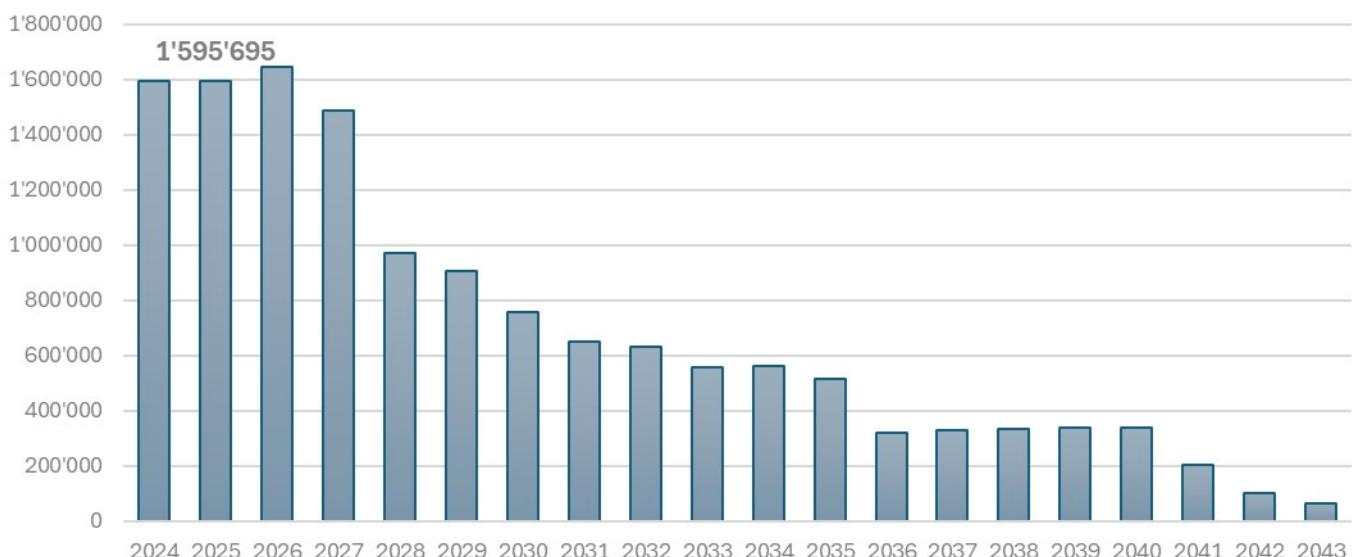
- **425k€** pour le renouvellement de 750ml rue des clés et rue du Bief à Bons, **407k€** à Brenthonne (renouvellement route du Puard et sécurisation sur piste cyclable) et **360k€** au Lyaud avec la reprise du réseau surprécisé route des Chambrettes et le renforcement de 800ml de canalisations,
- A noter, 2 enveloppes pour la gestion patrimoniale (**900k€**) et intervention d'urgence (**250k€**) sont également prévues.

b) Point sur les AP/CP

AP/CP 14 Réservoir de Marclay : Le budget prévoit des crédits 2025 de **2'630k€** (Etudes **80k€**, Constructions (**2'000k€**) et installations/ matériel (**550k€**))

AP/CP 15 : L'opération Sécurisation en Eau Potable des Voirons sera renommée en 2025 pour s'appeler « *Sécurisation de la partie ouest du territoire en eau Potable* ». Les crédits sont maintenus et atteignent **200k€**.

➤ *Le remboursement du capital des emprunts* s'élève à **1'600k€**. (Idem 2024)



➤ *Le virement de la section de fonctionnement* permet de prévoir un emprunt d'équilibre à **10 143 k€** à ce stade du budget, soit **1 387 k€** de plus que l'année passée. Ce dernier sera ajusté à la suite de l'affectation des résultats 2024.

Le budget annexe Déchets Ordures Ménagères

IV. Le budget annexe Déchets – Ordures ménagères

Ce budget annexe déchets retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière de collecte et traitement des déchets de Thonon agglomération.



Le budget primitif s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **15 568 370 €**
- Et en section d'investissement à hauteur de **5 588 400 €**.

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	18 700	16 000	- 14,44 %
731 – Impôts et taxes	13 000 000	13 250 000	1,92 %
74 – Dotations et participations	943 000	1 306 370	38,53 %
75 – Produits de gestion courante	1 173 100	996 000	-15,10%
Total	15 134 800	15 568 370	2,86 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	9 901 770	10 451 450	5,55%
012 – Frais de personnel	2 350 000	2 529 700	7,65 %
023 – Virement à la section d'investissement	484 730		- 100,00 %
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	836 200	939 220	12,32 %
65 – Subvention et participations	1 512 100	1 618 000	7,00 %
67 – Charges exceptionnelles	50 000	30 000	- 40,00 %
Total	15 134 800	15 568 370	2,86 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	1 302 230	923 220	- 29 %
Dotation aux amortissements	817 500	923 220	13 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	484 730	0	- 100 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2024	2025	Recettes réelles	2024	2025
Remboursement de la dette	0	0	Epargne brute	1 302 230	923 220
			FCTVA	300 000	570 000
Dépenses d'équipement	4 153 200	5 532 400	Emprunt d'équilibre	2 550 970	4 039 180
Total	4 153 200	5 532 400	Total	4 153 200	5 532 400

1. Section de fonctionnement

a) Principales dépenses de fonctionnement

Le budget 2025 comprend majoritairement des dépenses de fonctionnement qui sont dues :

- Aux prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets (incinération, tri et recyclage, valorisation matière) et à la gestion des 4 déchetteries intercommunales (**9 464 k€**)
- Acquisitions de petit équipement : bioseaux, composteurs, petites pièces pour conteneurs... (**302 k€**)
- Entretien et réparations : broyeurs, conteneurs, espaces verts, véhicules... (**175 k€**)
- Frais de communication (**94 k€**).
- Participation au SERTE estimée à **1'500 K€**.

L'année 2025 sera marquée, par les mesures imposées par la Loi AGEC, notamment le tri à la source des biodéchets, cela entraîne des surcoûts pour les collectivités qui ne sont pas financés par les aides mises en place par l'Etat, le Fond Vert notamment.



Compostage individuel



Compostage collectif



Bornes à biodéchets

➤ *En matière de masse salariale*

Le budget 2025 prévoit une inscription de **2 530 K€**.

L'équipe dédiée à la compétence déchets comprend **51 postes ouverts** au tableau des effectifs dont **48 pourvus**.

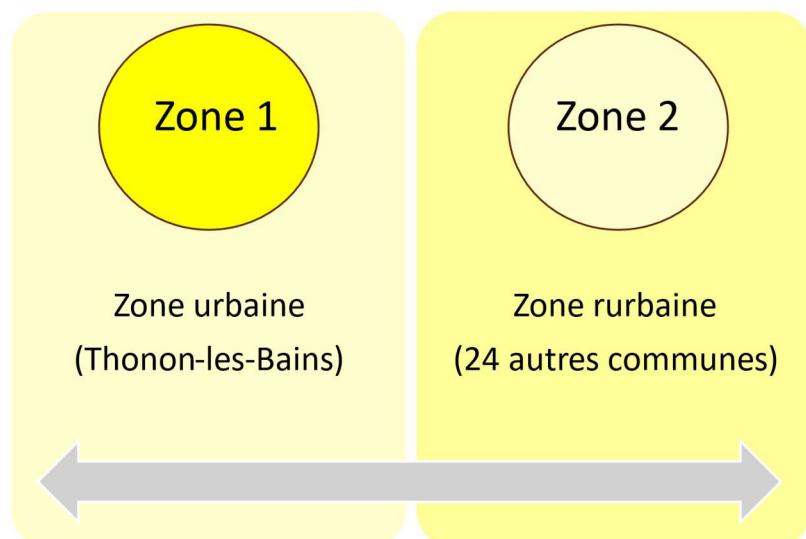
b) Recettes de fonctionnement

- *Revente de matériaux recyclés*
- *Eco organismes*
- *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :*

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est estimé à **13 250 K€**.

Concernant cette dernière, il faut rappeler les éléments suivants :

- L'existence de deux zones de perception :



- L'intégration progressive du taux fixé pour la zone « rurale »

Sur les 24 communes de la zone 2, un taux cible harmonisé est visé à l'issue d'une période de 6 ans, afin de pouvoir intégrer les évolutions en cours des pratiques (du porte à porte aux PAV ; nouvelles consignes de tri).

Voici les taux qui seront proposés au vote du conseil communautaire de mars 2025 par commune avec un taux ciblé en fin de lissage qui serait maintenu à **9,35%** (consolidation à mener en fonction des prochains exercices).

Taux d'imposition	2025
Allinges	9,61 %
Anthy sur Leman	9,35 %
Armoy	9,61 %
Ballaison	9,12 %
Bons en Chablais	9,12 %
Brenthonne	9,12 %
Cervens	9,61 %
Chens sur Leman	9,12 %
Douvaine	9,35 %
Draillant	9,61 %
Excenevex	9,12 %
Fessy	9,12 %
Loisin	9,12 %
Lully	9,12 %
Le Lyaud	9,61 %
Margencel	9,12 %
Massongy	9,12 %
Messery	9,35 %
Nernier	9,35 %
Orcier	9,61 %
Perrignier	9,61 %
Sciez	9,35 %
Thonon	8,00 %
Veigy-Foncenex	9,35 %
Yvoire	9,35 %

- Il est prévu de poursuivre l'harmonisation des taux de la zone 2.

Taux de la zone 2 :

Taux 2024	Taux 2025	Variation
9,80%	9,61% 	-1,96%
9,35%	9,35% 	0,00%
8,86%	9,12% 	3,00%

- Il n'y a pas d'évolution de taux pour la zone 1.

2. Section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

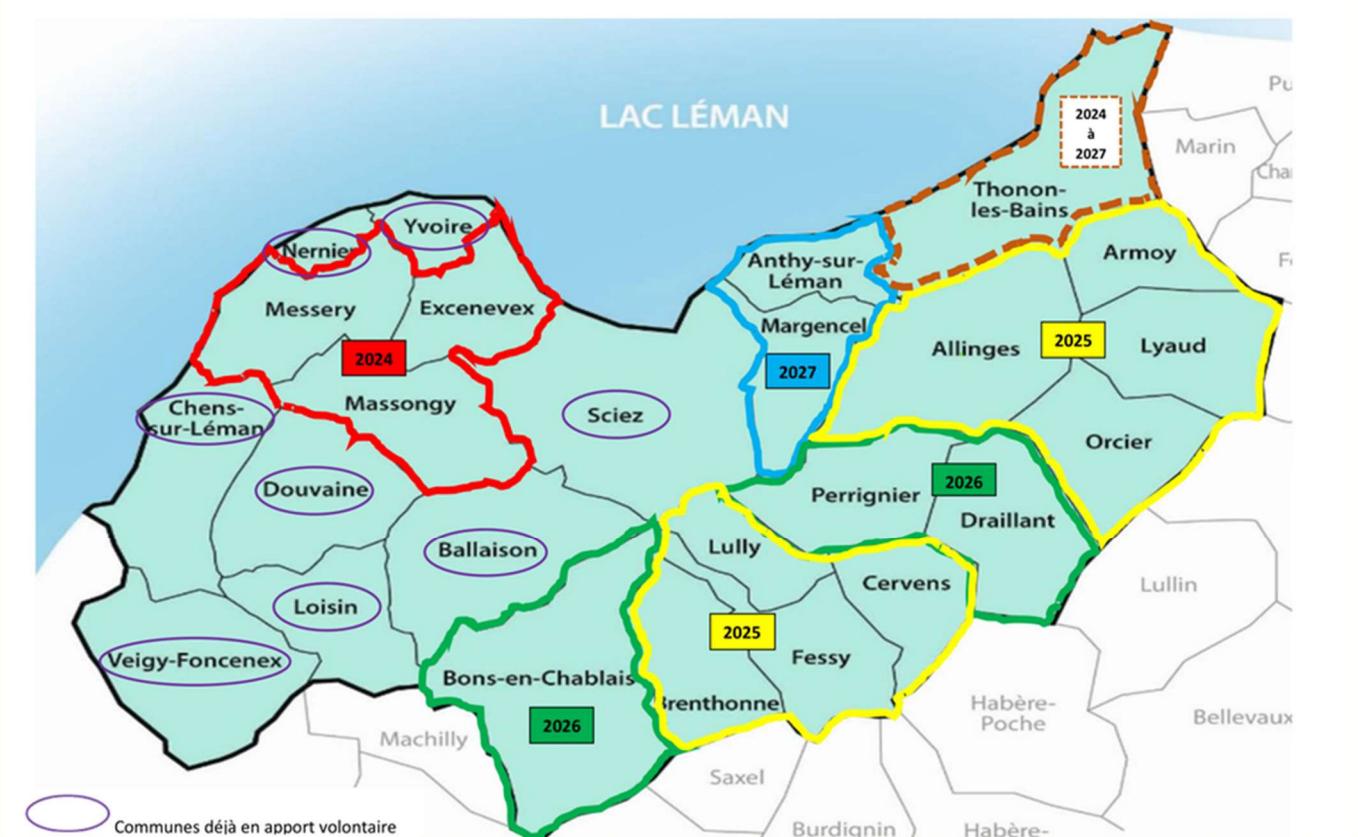
Le déploiement des points d'apport volontaire se poursuivra en 2025 (4 552 K€).

Les dépenses pour la fourniture de conteneurs sont réparties selon les opérations suivantes :

- Installation et fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour les 25 communes,
- Fourniture de conteneurs aériens, permettant de moderniser le parc existant, d'ajouter une quarantaine de colonnes pour la collecte des cartons à Thonon-les-Bains et enfin équipement des lieux touristiques et des manifestations avec des conteneurs adaptés (faibles volumes, petites dimensions, meilleure intégration paysagère, possibilité d'utiliser les faces comme support de communication).

THONON
agglomération

Déploiement de l'apport volontaire entre 2024 à 2027



Pour l'année 2025, le montant des investissements se décompose de la manière suivante :

	2025	2026	2027
Déploiement de l'apport volontaire	4 552 000 €	2 960 000 €	2 144 193 €
Fournitures de conteneurs, bacs de collectes, et panneaux	467 000 €	210 000 €	160 000 €
Aire de lavage à Vongy		60 000 €	
Déchetterie Allinges	275 000 €	2 300 000 €	
Travaux divers déchetteries	113 000 €		
Contrôle d'accès	22 560 €	120 000 €	160 000 €
Achats de matériel roulant	50 000 €	400 000 €	
Total	5 479 560 €	6 050 000 €	2 464 193€
Total Général		13 993 753 €	

b) AP/CP

Afin d'assurer le déploiement de l'apport volontaire, Thonon Agglomération a mis en place une autorisation de programme pluriannuelle (AP/CP) en 2020.

AP/CP 01 Révision proposée au budget primitif 2025 :

2020-01 Déploiement de l'apport volontaire	Total AP/CP	Réalisé avant 2024	CP 2024	CP 2025	CP2026	CP 2027	Autorisation de programme à recaler
Voté en 2024	16 770 000 €	3 313 807 €	3 800 000 €	2 960 000 €	2 960 000 €	3 736 193 €	
Révision proposée en 2025	16 770 000 €	3 313 807 €	3 800 000 €	4 552 000 €	2 960 000 €	2 144 193 €	0

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'un montant de **4 039 180 €**, dans l'attente de l'affectation des résultats de l'exercice 2024.



Budget annexe Zones d'Activités Economiques

V. Le budget annexe de Zones d'activité économiques

1. Section de fonctionnement

Le budget de zones est un budget spécifique dit de stocks. En conséquence la présentation ci-dessous ne comprend pas la synthèse financière qui traduit les entrées et sorties à venir.



Le budget primitif s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **11 720 000 €**
- En section d'investissement à hauteur de **11 053 000 €.**

L'aménagement des Zones d'Activités est inscrit au sein d'un budget unique avec un suivi analytique précis permettant l'individualisation des dépenses et recettes liées aux 15 zones d'activités économiques intercommunales.

a) Principales dépenses de fonctionnement

Le budget 2025 retracera notamment les éléments suivants :



b) Principales recettes de fonctionnement

L'année 2025 verra la poursuite de la commercialisation de la ZAEi de Planbois à Perrignier et l'extension de la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais avec régularisation des promesses de bail à construction en actes authentiques.

➤ *Mise en œuvre de baux à construction sur les ZAEi d'intérêt métropolitain ou d'agglomération*

Au regard de la rareté du foncier à vocation économique, il est de plus en plus difficile pour les entreprises de trouver des terrains adaptés à leur besoin d'implantation ou d'extension.

Afin de soutenir à long terme l'activité économique et d'offrir aux entreprises des solutions foncières à un prix raisonnable, la mise en œuvre de l'outil « bail à construction » permet à la collectivité de conserver la maîtrise foncière à long terme des ZAEi.

Cette décision de l'Agglomération a impacté depuis 2022, les écritures comptables et l'architecture budgétaire des budgets annexes (développement économique et zones) dans la prise en compte du versement des loyers canons.



Budget annexe

Développement Economique

VI. Le budget annexe Développement économique



Le budget primitif s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **836 800 €**
- Et en section d'investissement à hauteur de **1 042 953 €.**

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	52 200	90 000	72,41 %
75 – Produits de gestion courante	614 939	741 800	20,63 %
77 – Produits spécifiques	0	5 000	
Total	667 139	836 800	25,43%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	288 400	402 300	39,49 %
012 – Frais de personnel	166 089	208 400	25,47 %
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	125 000	115 000	- 8,00 %
65 – Subvention et participations	87 650	106 100	21,05 %
67 – Charges exceptionnelles	0	5 000	
Total	667 139	836 800	25,43 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	72 800	25 000	- 65,66 %
Dotation aux amortissements	72 800	25 000	- 65,66 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	0	0	



Section d'investissement

Dépenses réelles	2024	2025	Recettes réelles	2024	2025
Remboursement de la dette	2 000	0	Epargne brute	72 800	25 000
Dépenses d'équipement	2 063 188	952 953	Emprunt d'équilibre	1 992 388	927 953
Total	2 065 188	952 953	Total	2 065 188	952 953

1. Section de fonctionnement

a) Principales dépenses de fonctionnement

Le budget 2025 retrace les dépenses en section de fonctionnement :

- Subvention et cotisation à l'AEC, Initiative Chablais, gestion et animation de la Pépinière d'entreprises, du CRIC,
- Gestion des ZAEi : entretien des espaces verts, électricité pour cuves incendie,
- Taxe foncière du bâtiment Ruchottes,
- Frais de refacturation de charges entre le budget annexe et le budget principal,
- En lien avec le service Patrimoine, entretien des bâtiments (Pépinière DELTA, Tuilerie, Ruchottes, Bureaux relais).

➤ *Ressources humaines*

La masse salariale 2025 est prévue à hauteur de **208 400 €**.

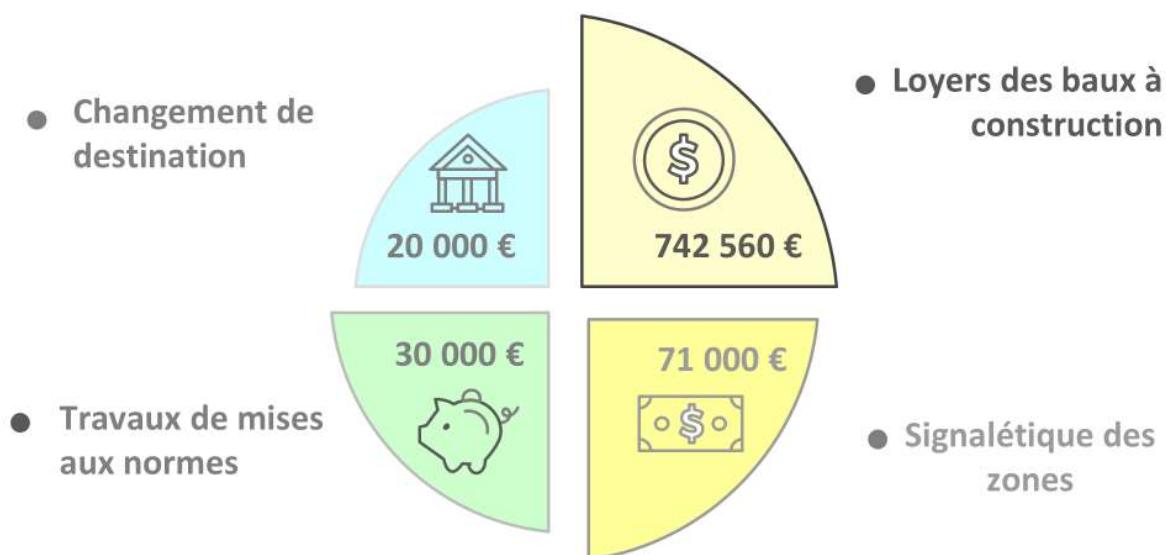
L'équipe dédiée à la compétence Développement économique-Tourisme comprend 5 postes ouverts au tableau des effectifs dont 3 sont pourvus.

b) Principales recettes de fonctionnement

Recettes : Loyers (AEC, Bât. Tuilerie) et baux à construction sur les ZAEi des Bracots et de Planbois Parc.

Une subvention du budget principal est nécessaire afin d'équilibrer le budget. **Elle s'élève à 689 400 € pour 2025 (595 239 € en 2024).**

2. Section d'investissement

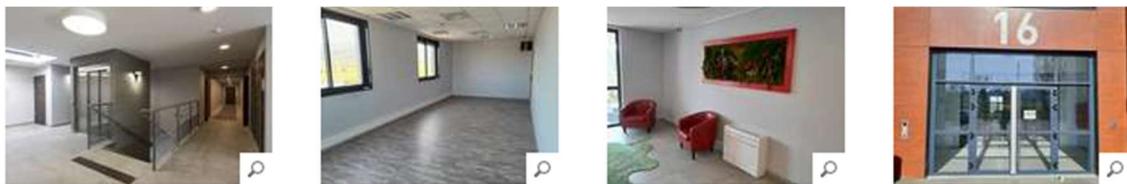


- Le déploiement de la signalétique sur les ZAEi
- Les travaux d'aménagement pour le bâtiment des Ruchottes (liés au changement de destination)
- Les travaux de mises aux normes
- Les écritures spécifiques liées aux loyers canon



Budget annexe Location de locaux aménagés

VII. Le budget annexe Location de locaux aménagés



Le budget primitif s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **22 800 €**
- Et en section d'investissement à hauteur de **16 700 €**.

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	0	1 500	0 %
75 – Produits de gestion courante	23 300	21 300	- 8,58 %
Total	23 300	22 800	- 2,15 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	9 600	9 100	- 5,21 %
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	12 700	12 700	0 %
67 – Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0 %
Total	23 300	22 800	- 2,15 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
Soit épargne brute	12 700	12 700	- 11,81 %
Dotation aux amortissements	12 700	12 700	- 11,81 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	0	0	0 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2024	2025	Recettes réelles	2024	2025
Remboursement de la dette	3 000	3 000	Epargne brute	12 700	12 700
Dépenses d'équipement	12 700	13 700	Emprunt d'équilibre	3 000	4 000
Total	15 700	16 700	Total	15 700	16 700

- Ce budget annexe est dédié à la location de bureaux relais situés sur la commune de Douvaine. Thonon Agglomération est propriétaire des locaux, participe aux charges de copropriété (charges refacturées ensuite aux locataires) et encaisse des loyers.
- **6 bureaux relais** d'une surface totale de **237,24 m²** sont localisés au sein du Bâtiment le « Challenge » avec un loyer de **14 € HT/m²/mois**. Le locataire supporte directement ses frais de fonctionnement (électricité, ménage, ...) en sus du loyer.
- Le service développement économique travaille étroitement avec l'agence économique du Chablais (AEC) afin de remplacer dans les meilleurs délais les entreprises qui partent.
- **Actuellement, 2 bureaux seulement sont occupés.**



Budget annexe Transport à la Demande

VIII. Le budget annexe Transport à la Demande (TAD)

Thonon agglomération conserve le transport à la demande (TAD) en gestion directe et par marché public.

Toutes les opérations du service TAD doivent être intégrées dans un budget annexe conformément aux règles applicables aux SPIC. Un budget annexe M43 « Transport à la demande » a donc été créé au 1^{er} janvier 2022.



Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à **320 000 €**.

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
70 – Ventes de produits fabriqués	10 000	10 000	0 %
74 – Dotations et participations	50 000	50 000	0 %
77 –	240 000	260 000	8,33 %
Total	300 000	320 000	6,67 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	300 000	320 000	6,67 %
Total	300 000	320 000	6,67 %

1. Section de fonctionnement

- **Les dépenses** du service transport à la demande sur le réseau urbain et interurbain estimé à **320 K€**.
- **Les recettes** sont issues de la contribution des usagers pour **10 K€**, d'une subvention de la région pour **50 K€**, et d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de **260 K€** pour équilibrer le service.